COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

SF-SUB04 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

ANNEE 2027

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'entité demandeuse, merci de remplir le pouvoir (formulaire SF-SUB05) lui permettant d'engager celle-ci.

Je, soussigné(e), ----------

Représentant légal de (indiquer le nom et la nature juridique de l'entité) ----------

---

↳ Déclare que l'entité est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférent ;
↳ Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics et / ou privés ;

↳ Souhaite une subvention de fonctionnement de ----------€

↳ Souhaite une subvention exceptionnelle ou évènementielle de ----------€

↳ Souhaite une subvention d'investissement de ----------€

↳ M'engage à respecter le règlement SF-REG01 en vigueur régissant les subventions versées par la CARF aux associations ou dans le cadre de sponsoring/parrainage ;

↳ M'engage à respecter les engagements définis par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 concernant le contrat d'engagement républicain ;

↳ Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postale de l'association :

Fournir un relevé d'identité bancaire ou postal avec le code IBAN obligatoire de l'association

Date ***Signature + Cachet***

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) afin de documenter le respect du RGPD.
La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.
Les données collectées sont réservées à la CARF pour documenter le dispositif d'attribution de subvention.
Conformément à la règlementation en vigueur, le montant de la subvention attribuée aux associations et la liste des éventuels avantages en nature qui leur serait accordés sont mis en ligne, chaque année, sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.
Les données sont conservées pendant 5 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.
Consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le référent RGPD de la collectivité : rgpd@carf.fr
Vous pouvez également contacter notre DPO : SICTIAM-dpo@sictiam.fr.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.